Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260320-2026_03_6-DE

Pédernec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LE PESSOT, Maire de PÉDERNEC.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	18
Procurations	1

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphen, LE GAC Vincent, QUEMENER Sandra, LE ROUX Gildas, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER Jacqueline, LE BLEVENNEC Patrick, RIOU Stéphane, CARVENNEC Eveline, LE MERRER Gwenola, FINETTI Alexandre, de GUILLEBON Michel-Marie, RANNOU Hervé, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu

Absents : GUELLEC Gisèle (procuration donnée à LE MERRER Gwenola)

Michel-Marie de GUILLEBON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 16 mars 2026

2026.3.6 – Élection des adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-7,

Vu la délibération n° 2026.03.5 en date du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Il a été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Résultats du premier tour de scrutin :
Nombre de votants : 19
Nombre de bulletins blancs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 16
Majorité absolue : 9

Liste conduite par : Madame BODILIS Tiphen

Suffrages obtenus : 16

La liste conduite par Madame BODILIS Tiphen ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus et immédiatement installés :

- Madame BODILIS Tiphen, première adjointe
- Monsieur LE GAC Vincent, deuxième adjoint

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260320-2026_03_6-DE

- Madame QUEMENER Sandra, troisième adjointe
- Monsieur LE ROUX Gildas, quatrième adjoint

Fait et délibéré à Pédernec le 20 mars 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr